

## Tableau

des

dons en argent envoyés au Conseil fédéral en faveur  
des incendiés d'*Airolo* et de *Marchissy*.

(Suite)

---

Total des dons parvenus jusqu'au 16 avril . . . fr. 37,901. 70

### Donateurs.

39. Vice-Consulat suisse à Campinas (Brésil),  
souscription parmi la colonie suisse . . . 717. 70

---

Total au 28 mai 1878 fr. 38,619. 40

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 27 mai 1878.)

Par télégramme du 26 de ce mois, la Légation suisse à Rome a informé le Conseil fédéral que M. le Ministre Pioda a signé, le même jour, avec le Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Italie, une déclaration d'après laquelle le traité de commerce entre la Suisse et l'Italie est prorogé jusqu'au 30 juin prochain.

---

Comme le peuple suisse n'a fait, dans le terme légal de 90 jours, aucune opposition contre la loi fédérale sur *la police des chemins de fer*, du 18 février 1878, ni contre la loi complémentaire du 14 du même mois, modifiant l'art. 9 de la loi sur les chemins de fer (*travail du dimanche*), le Conseil fédéral a déclaré la mise en vigueur des deux lois susmentionnées à partir du 15 juin prochain.

---

Le Conseil fédéral a autorisé le bureau secondaire des péages de Durstgraben, près de Schaffhouse, à acquitter les passavants pour les expéditions transitant par ce bureau.

---

(Du 29 mai 1878.)

D'après un acte diplomatique présenté au Conseil fédéral et signé le 28 courant par le Président de la Confédération et le Ministre-Résident de S. M. britannique en Suisse, le Gouvernement de la Grande-Bretagne a accédé, pour le *Canada*, à l'Union générale des Postes, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1878.

---

Sur la demande du Conseil d'administration de la Société suisse pour les chemins de fer régionaux, datée du 29 janvier dernier, le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale de prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1885 le délai pour l'achèvement et la mise en exploitation de la section de chemin de fer Urnäsch-Appenzell.

Ce délai avait déjà été, le 21 mars 1876, prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1879.

---

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 27 mai 1878)

Buraliste de poste à Martigny-Bourg  
(Valais):

M<sup>lle</sup> Joséphine Michellod, de Martigny-Bourg, actuellement buraliste provisoire audit lieu ;

Buraliste de poste à Münster  
(Valais):

M<sup>lle</sup> Euphrosine Guntern, de Münster, actuellement buraliste provisoire audit lieu ;

(le 29 mai 1878)

Buraliste de poste à Tesserete: M. Edoardo Buzzi, pharmacien, de Tesserete (Tessin);

Commis de poste à Reinach: M<sup>lle</sup> Emilie Wildi, de Reinach (Argovie).

---

## INSERTIONS.

---

### Compagnie des chemins de fer de la Suisse Occidentale.

#### Convocation de l'Assemblée générale.

---

Messieurs les actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse Occidentale sont convoqués, conformément aux statuts, en assemblée générale pour le *jeudi 27 juin prochain*, à 10 heures du matin, au Casino-Théâtre (salle des concerts), à Lausanne, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les comptes de l'année 1877.
2. Rapport des censeurs pour le même exercice.
3. Approbation de la gestion du Conseil et des comptes.
4. Nomination de trois administrateurs en remplacement de M. Du Bochet, décédé, de M. Gœldlin, démissionnaire, et de M. Necker, désigné par le sort comme membre de la série à renouveler.
5. Nomination de trois censeurs chargés d'examiner la gestion et les comptes de l'année 1878.

L'assemblée générale se compose, aux termes des statuts, de tous les actionnaires propriétaires de dix actions au moins, ordinaires ou privilégiées, qui ont déposé leurs titres au plus tard cinq jours avant la réunion.

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1878
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.06.1878
Date	
Data	
Seite	894-896
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 005

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.